

Avant toute demande, formulée à partir de la fiche souhaits (format papier), il est impératif d'avoir complété et remis le **Dossier administratif unique 2022-2023**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données sur votre espace (coordonnées téléphoniques, adresse mails...) et de joindre les pièces nécessaires (attestation Pôle Emploi, convention ou attestation de stage, contrat de travail, dernier bulletin de salaire)..

ALSH & ALE

MERCREDIS ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
DU 7 SEPTEMBRE 2022 AU 5 JUILLET 2023
INSCRIPTIONS DU 30 MAI AU 10 JUIN 2022

EMIS

SECTIONS ANNUELLES 2022-2023

Plus d'informations cet été sur www.orleans-metropole.fr

ALSH & ALE

Direction de l'Éducation

Hôtel Groslot - Place de l'Étape - ORLÉANS
02 38 79 29 73 ; 74 ou 77
alsh@orleans-metropole.fr

CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION



SUR LE PORTAIL FAMILLE EN PRIORITÉ

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande de clé auprès de l'Espace Famille si vous n'en possédez pas)



FORMAT PAPIER

La fiche de souhait est à retirer et à remettre auprès du référent relais de l'école. Pour les enfants scolarisés en écoles privées, elle est à retirer et à remettre à la Direction de l'Éducation, ou à télécharger sur le site

Pour toute information :
www.orleans-metropole.fr
Vie Pratique / Vie Scolaire /
Accueils de Loisirs

Vous pouvez faire vos pré-réervations en ligne en vous connectant sur le portail famille :
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>

EMIS

(École Municipale des Sports)

Direction des sports et des loisirs

2 bis, rue des Anglaises - ORLÉANS
02 38 79 29 91
emis-ovc@orleans-metropole.fr

Informations sur : www.orleans-metropole.fr
(Découvrir et Sortir / Activités Sportives)

INSCRIPTIONS

- ▶ Sur le portail famille :
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
- ▶ Auprès du guichet unique de la Mairie d'Orléans, Place de l'Étape - 02 38 79 22 22
- ▶ Dans les mairies de proximité



Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles et conformément au règlement ALSH en vigueur

RAPPEL : En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

#Orleans



www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie